

Le lynx : perturbateur ou partenaire de l'équilibre sylvo-cynégétique?

Regard sur les jeux d'acteurs qui s'approprient le retour du lynx dans la réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald

**Guillaume CHRISTEN,
Colette MECHIN & Maurice WINTZ**

Faculté des Sciences sociales
Université de Strasbourg
22 rue René Descartes
67084 STRASBOURG CEDEX

Résumé :

À l'heure où le retour des grands carnivores (loup, lynx) s'est affirmé comme un problème politique et un objet de politique publique tant au niveau global que national et local, l'article éclaire la question de l'acceptation sociale du lynx dans la réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald et plus particulièrement dans le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord. L'étude attache une attention toute particulière aux rapports que les chasseurs entretiennent au lynx et à son retour dans les Vosges du Nord. À partir d'une quarantaine d'entretiens conduits auprès du monde de la chasse, l'étude propose une typologie des modes de chasse et des formes de *prise écologique* (BERQUE, 1994) sur la faune et la forêt : à l'échelle du lot de chasse, les pratiques agissent différemment sur l'équilibre sylvo-cynégétique. L'étude met en évidence une configuration cohérente entre le chasseur (ses propriétés sociales, comme son ancienneté au sein de la communauté des chasseurs) ses modes de gestion, ainsi que les formes d'appropriation symbolique du lynx. Pour chacun des groupes de chasseur identifiés, nous décrivons la « part de naturel » qu'ils sont prêts à accepter dans leurs pratiques. Or, les freins à l'acceptation du lynx ne sont pas seulement un rejet de la nature, mais traduisent aussi des enjeux qui « politisent » (RAISON DU CLEUZIQU, 2007) son retour et l'« embrigadent » au sein de controverses d'acteurs.

Summary :

At a time when the return of large carnivores (wolf, lynx) has emerged as a political issue and the subject of public policy both at global as well as national and local level, this article sheds light on the question of social acceptance of the lynx in the Vosges

du Nord – Pfälzerwald cross-border biosphere reserve and, more particularly in the Northern Vosges Regional Nature Park. The study pays particular attention to the relationships that hunters have with the lynx and with its return to the Northern Vosges. Based on around forty interviews held in the hunting world, the study proposes a typology of hunting methods and forms of *ecological decision* (BERQUE, 1994) on the fauna and the forest : at hunting lot level, practices have different effects on the forestry-hunting balance. The article highlights a coherent configuration between the hunter (his social properties, such as the time he has spent in the hunting community), his management methods and the forms of symbolic appropriation of the lynx. For each of the groups of hunters identified, we have described the “proportion of nature” that they are prepared to accept in their practices. However, obstacles to the acceptance of the lynx are not only a rejection of nature, but also reflect issues that “politicise” (RAISON DU CLEUZIQU, 2007) its return and “entrap” it in the debates of the stakeholders.

Zusammenfassung:

In einer Zeit, in der die großen Fleischfresser (Wolf, Luchs) sowohl ganz allgemein als auch auf nationalem und lokalem Niveau zu einem politischen Problem und Gegenstand öffentlicher Politik werden, beleuchtet der Artikel die Frage der sozialen Akzeptanz des Luchses in der grenzüberschreitenden Biosphäre Vosges du Nord-Pfälzerwald, insbesondere auf dem Gebiet des Regionalen Naturparks der Nordvogesen. Die Studie legt besonderen Augenmerk auf die Beziehung der Jäger zum Luchs und seiner Rückkehr in den Nordvogesen. Basierend auf etwa 40 mit Jägern geführten Gesprächen bietet die Studie eine Typologie der Jagden und der Formen *ökologischer Entnahmen* der Fauna und der Waldbewirtschaftung (BERQUE, 1994). Im jeweiligen Jagdpachtgebiet wirken die Praktiken unterschiedlich auf das Gleichgewicht von Jagd und Forstwirtschaft. Die Studie zeigt eine kohärente Konstellation von Jäger (seine sozialen Eigenschaften, wie die Länge seiner Zugehörigkeit zu einer Jagdgesellschaft), seinen Bewirtschaftungsarten sowie den Formen der symbolischen Aneignung des Luchses. Für jede Gruppe der identifizierten Jäger beschreiben wir den „Anteil des Natürlichen“ den sie geneigt sind, in ihren Praktiken anzunehmen. Aber die inneren Widerstände gegen eine Akzeptanz des Luchses sind nicht nur eine Ablehnung der Natur, sondern sie machen auch die „politisierten“ Probleme der Rückkehr des Luchses (RAISON DU CLEUZIQU, 2007) und die Kontroversen der Beteiligten deutlich.

Mots clés : Pratiques sociales de la nature, retour du lynx, prise écologique, controverses, équilibre sylvo-cynégétique.

Le retour des grands prédateurs (lynx, ours, loup) ne signifie pas seulement la mise en agenda de préoccupations environnementales (GINELLI, 2012) mais s'accompagne d'une dynamique d'écologisation (MÉLARD, 2008) susceptible de comporter une

dimension conflictuelle. La gestion de l'espace rural a été « historiquement monopolisée » (GINELLI, 2012) par des groupes d'acteurs (agriculteurs, chasseurs) dont la légitimité est désormais remise en cause par une politique environnementale européenne voire internationale (directive habitat, sommet mondial de Johannesburg), qui se joue à une échelle régionale et locale (FORTIER, 2009). À l'échelle des territoires ruraux, les chasseurs se sont positionnés comme les « cultivateurs » (RAISON DU CLEUZIOU, 2006) légitimes de la « faune ordinaire » (GINELLI, 2012), dont la gestion et l'équilibre avec la flore sont assurés par l'activité cynégétique. Or, cette activité se joue désormais dans un rural post-agricole (DALLA BERNARDINA, 2011) où les processus d'écologisation concernent désormais la « nature ordinaire », gibier, forêt, espaces anthropiques (MOUGENOT, 2003), dont la gestion cesse d'être déléguée au seul monde de la chasse (GINELLI, 2012). En réponse, ces derniers doivent désormais (re) légitimer l'usage cynégétique du territoire en inscrivant leurs pratiques dans des enjeux écologiques et la valorisation d'une « prédation à faible impact écologique » (DALLA BERNARDINA, 2011). Dès lors, le registre de la biodiversité participe à une mise en scène du *chasseur écologiste* (Ibid.) qui se voit chargé d'une « mission » (Ibid.) celle de maintenir la faune (mais exclusivement la faune chassable) et d'en garantir sa protection et celle de son habitat. Jusqu'à présent, la mobilisation du référentiel de la chasse durable (FORTIER & ALPHANDERY, 2012) a permis aux chasseurs de maintenir leur rôle dans l'équilibre faune-flore. Cependant, le retour des grands prédateurs risque d'interroger la chasse gestion désormais recyclée autour de justifications d'ordre scientifiques et écologiques (FABIANI, 1984). Le retour du « sauvage » (ours, loup et lynx) est-il conciliable avec les enjeux d'une chasse « gestion » ou introduit-il une reconfiguration des pratiques autour d'une « chasse écologique » (GINELLI, 2012) ? Dans cette nouvelle acceptation, les modes de gestion initialement centrés sur les seules espèces « chassables » doivent désormais comprendre la régulation d'une nature dans son ensemble (habitat, diversité des espèces). Dès lors, le retour des grands carnivores est-il l'indice, ou l'élément déclencheur d'un processus de refondation de la chasse en passe de se faire ? Or, cette transition ne se précipite pas dans un contexte neutre, mais dans un espace social, celui de la chasse pétri de valeurs et de pratiques durablement ancrées.

Plus précisément, l'article concerne la réintroduction du lynx dans la réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald. Selon le rapport de Christelle SCHEID (2013) l'opportunité d'une nouvelle population de lynx pourrait renforcer celle existante dans les Vosges (dont le programme de réintroduction s'est échelonné de 1983 à 1993 sur la base de 21 individus lâchés) et introduire une diversité génétique. Or, le programme européen de réintroduction LIFE intervient dans un contexte particulier. Malgré un maintien de la population durant une vingtaine d'années dans les Vosges, celle-ci n'a cessé de décroître pour ne compter que quelques individus en 2012 et 2013 (SCHEID, 2013). Dans le cadre d'un nouveau projet de réintroduction, il semble particulièrement pertinent de revenir sur ces dimensions sociales, afin d'identifier et de comprendre les logiques d'acceptation de l'espèce sauvage. L'étude

attachera une attention toute particulière aux rapports que les chasseurs entretiennent au lynx et à sa réimplantation dans les Vosges du Nord. Ce choix se justifie au regard de l'influence de ce groupe social dans la gestion de l'espace rural. La représentation d'un droit d'usage des chasseurs sur le territoire communal (CHAMBOREDON, 1980) se retrouve ainsi renforcée par le droit de chasse local. En effet, dans des territoires ruraux fragilisés, la location des baux communaux de chasse constitue un revenu d'importance (BALLON *et al.*, 2012), pouvant représenter de 1 à 4% des recettes du budget de fonctionnement des communes rurales¹. Au-delà d'une source financière, la tradition de la chasse en Alsace-Moselle renforce l'attitude de « préservation-protection » du chasseur à l'égard de son gibier (HELL, 1985). Dans cette configuration, le rapport au lynx devient-il conflictuel, dès lors que l'animal est perçu par les chasseurs comme une « menace pour leur usage cynégétique du territoire » (RAISON DU CLEUZIOU, 2006) ? Par conséquent, le lynx est-il susceptible de cristalliser auprès des chasseurs un sentiment de marginalisation sociale (RAISON DU CLEUZIOU, 2007) de leur fonction et de leur rôle dans la gestion cynégétique des espaces ?

Dans un contexte de forte mobilisation de la filière bois (notamment bois-énergie) le retour du lynx n'est pas le seul facteur susceptible de questionner les fondements de la chasse gestion. Des dynamiques économiques et écologiques, portées par les gestionnaires publics (Office National des Forêts) et privés de la forêt (Syndicats des propriétaires forestiers d'Alsace), rentrent également en jeu. En effet, de nouvelles stratégies gestionnaires autour de la régénération naturelle des écosystèmes forestiers interrogent un « savoir-être chasseur » durablement ancré dans un contexte local. Dès lors, ces jeux de concurrence participent-ils à « politiser » le rapport à l'animal. Le lynx ne serait plus perçu comme un simple animal sauvage (RAISON DU CLEUZIOU, 2006) mais un opposant aux chasseurs, voire un porte-parole de l'institution forestière.

1. Retour sur des aspects de cadrage et de méthodes

La méthode d'enquête

La méthodologie s'appuie sur un inventaire (pas nécessairement exhaustif) des chasseurs sur le territoire des Vosges du Nord, afin de caractériser les pratiques cynégétiques. À partir d'une base de données - comprenant l'ensemble des lots sur le territoire des Vosges du Nord, dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle -, nous avons défini une population de chasseurs à enquêter. Tout d'abord, nous avons identifié les chasseurs exerçant des responsabilités au sein des instances institutionnelles

¹ Note de synthèse sur la chasse en Alsace, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace, 2010. <http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/la-note-de-synthese-sur-la-chasse-en-alsace-a376.html>

(plus d'une dizaine d'entretiens). En effet, le monde de la chasse est structuré en fédération, organisant l'activité cynégétique à l'échelle départementale. Pour celle du Bas-Rhin, la structure prend en charge la formation au permis de chasse, mais aussi d'autres, comme la formation venaison, ou encore celle appelée « chef de traque ». Les domaines sont répartis en différentes commissions (environnement, grand gibier, cahiers des charges, sécurité) où un président est nommé pour chacune d'elles. Dans notre cas de figure, il nous a semblé pertinent de rencontrer les présidents des commissions environnement et grand gibier. À l'échelle locale, il existe les Groupements de Gestion Cynégétique (GGC) qui rassemblent les locataires de chasse dans un territoire homogène. Leur objectif est double : améliorer la communication et le partage d'informations ; assurer la gestion des espèces sur de grandes superficies par la mise en place de règles communes. Nous avons rencontré les présidents de cinq GGC du nord du département (La Petite-Pierre, Alsace Bossue, Pays de Hanau, Niederbronn-les-Bains, et Outre forêt) dont les secteurs se superposent à celui du Parc. Côté Mosellan, nous avons rencontré les administrateurs des secteurs géographiques de Forbach et Sarreguemines. En dehors des acteurs institutionnels, nous avons rencontré des collectifs organisés, dont « l'association de chasseurs de grand gibier », celle des chasseurs à l'arc, ou encore celles qui représentent les chasseurs d'un secteur : on peut citer l'association des chasseurs de Saverne et environs ainsi que l'association des chasseurs de Wissembourg.

Cependant, notre démarche ne souhaite pas se limiter aux seuls porte-paroles (représentants d'associations ou de fédérations), au risque de recueillir un discours soit préconstruit ou policé sur la question. En effet, l'enjeu consiste à rencontrer des chasseurs « ordinaires » sur le périmètre du Parc susceptibles d'être concernés par le retour du lynx. Or, la première difficulté rencontrée a été de répertorier les chasseurs exerçant sur le territoire. Comme solution, nous avons constitué notre échantillon à partir d'un annuaire de la Direction Départementale des Territoires, qui répertorie les adjudicataires des différents lots de chasse sur le territoire du Parc². Il est évident, que ce biais méthodologique limite notre population enquêtée au seul statut de chasseurs-adjudicataires, le plus souvent président de la société de chasse. Cependant, son effet reste relatif, car à plusieurs reprises, l'entretien s'est déroulé en présence d'un ou de deux partenaires de chasse en plus de l'adjudicataire.

Nous avons construit notre échantillon selon différents critères : la taille du lot de chasse, la distance entre le domicile de l'adjudicataire et le territoire de chasse, les

² Côté Mosellan, nous ne possédons pas une base de données aussi détaillées (superficie du lot) rendant l'application d'une méthodologie similaire impossible. C'est d'une manière informelle au cours des entretiens, qu'il nous a été conseillé de rencontrer tels ou tels chasseurs. D'autres entretiens sont programmés, notamment avec des chasseurs allemands mais également côté français, pour approfondir les résultats présentés ci-après.

grandes associations-sociétés de chasse. Pour le premier critère, nous nous sommes basés sur la superficie moyenne d'un lot, soit 350 hectares (pour le Bas-Rhin) sur le territoire du Parc. À partir de cette référence, nous avons divisé les lots en trois catégories : ceux inférieurs à la superficie moyenne (moins de 300 hectares), ceux compris entre 300 et 600 hectares (la grande majorité) et enfin ceux dont la superficie est supérieure à 600 hectares. Autre variable significative, le rapport au territoire nous a permis de classer les lots en fonction de la distance qui sépare l'adjudicataire de sa chasse. Enfin, au cours de l'échantillonnage, il nous a semblé important de considérer un troisième critère. En effet, des associations ou sociétés de chasse disposent de plusieurs lots répartis dans différentes communes du Parc, dont la superficie totale peut atteindre de 1 500 à 3 000 hectares, ce qui en fait des acteurs importants, voire susceptibles d'être influents. Au total, ce sont plus de trente-cinq adjudicataires qui ont été enquêtés (plus de 45 avec les acteurs institutionnels qui sont aussi chasseurs), selon une enquête qualitative par entretiens semi-directifs. Cette méthode, qui permet aux enquêtés de s'exprimer librement nous a semblé la mieux adaptée pour faire émerger les représentations et les relations sociales. En effet, le guide revient sur différents thèmes évoqués au cours de la discussion. De manière non exhaustive, nous pouvons en détailler quelques-uns. Tout d'abord, le guide accorde une importance toute particulière à la manière dont l'acteur a été socialisé à la chasse. Puis sont abordées les pratiques de chasse (sur l'ensemble de la saison ou lors des battues, les techniques de tir et de gestion : affût mirador, aménagement de la forêt) ainsi que le rapport particulier du chasseur à son territoire. De manière générale, la démarche adoptée cherche à « faire dire sur le faire » (LAHIRE, 1998), en demandant aux acteurs de décrire leurs pratiques, à l'image d'une sortie type sur leur lot de chasse. Nous avons également identifié les réseaux sociaux dans lesquels les chasseurs sont intégrés (fédération de chasse, conseil municipal, réseau associatif etc.), afin de comprendre les mécanismes qui régissent ce groupe social, mais aussi les contextes de socialisation susceptibles de façonner leur relation à la nature. Une fois ces éléments évoqués, la question du retour du lynx était alors abordée et plus largement celle des grands prédateurs. Enfin, l'entretien abordait la controverse liée à la publication, du « Livre blanc » sur l'équilibre faune-gibier avant de conclure sur l'avenir de la chasse en Alsace-Moselle.

L'enquête de terrain s'est également nourrie de discussions plus informelles au cours des différentes observations participantes. En effet, j'ai été invité par un adjudicataire à intégrer pendant une saison de chasse une équipe de traqueurs. Dès lors, j'ai pu participer à différentes battues organisées d'octobre à janvier, me permettant de recueillir des éléments de compréhension sur le rapport à la nature ainsi que sur la dimension symbolique de la chasse. Mais avant d'évoquer la matérialité des conceptions de la nature partagées par les chasseurs, il semble important de revenir sur les outils conceptuels qui nous permettent de saisir cette relation.

La chasse une prise écologique

Les relations de l'homme à la nature ne sont jamais immédiates, mais toujours médiatisées par des formes de savoirs et de techniques qui sont autant d'artefacts qui nous permettent d'accéder à la nature, de la transformer, de la cultiver ou de l'aménager. Outre une relation médiatisée, le rapport des acteurs à la nature semble socialement situé. En effet, parler de la relation à la nature, c'est avant tout évoquer l'appropriation et la « représentation fragmentée » (AKRICH, 1993) que les acteurs en ont. Cette relation d'appropriation des milieux peut être lue à travers la notion de « prise écologique » formulée par Augustin BERQUE (1994). Le rapport de l'homme au vivant se traduit alors sous la forme d'une prise, où la nature est convertie en une « réalité écosymbolique », appelée milieu. Dans notre cas d'espèce, la pratique cynégétique peut être interprétée comme une *prise écologique* traduisant une relation d'appropriation sur le vivant animal et végétal. Cette lecture semble d'autant plus pertinente que le chasseur exerce une véritable « prise » en agissant directement sur l'équilibre sylvo-cynégétique³. La prise sur la faune chassable est susceptible d'être médiatisée par différents outils, à l'image du plan de chasse. Au-delà d'une empreinte qui s'étend sur la faune, les pratiques cynégétiques influent sur l'aménagement des territoires. En effet, la plupart des chasseurs se définissent comme des gestionnaires de milieux, où les objectifs affichés consistent à améliorer l'habitat de la faune. Le territoire de chasse est ainsi approprié et transformé, ce qui en fait une réalité qui est ni proprement sociale et ni proprement naturelle, mais les deux à la fois, à savoir écosymbolique (BERQUE, 1994). Au quotidien, cela se traduit par une fréquentation du lot de chasse afin de maintenir ce milieu aménagé.

La prise écologique nous renseigne également sur le caractère construit de cette relation. Ces prises médiatisent également des savoirs sur la nature qui regroupent à la fois des ressources cognitives, des schèmes de perception et d'action, mais également des habiletés pratiques ou des savoir-faire, savoir-être, que nous pouvons nommer dispositions (LAHIRE, 1998). Ces capacités pratiques se traduisent dans des schémas d'interprétation mais aussi dans des « modes d'aménagement et d'appropriation des milieux » (CHRISTEN, 2015). Dans notre cas, on observera la manière dont la prise écologique des chasseurs sélectionne les animaux et les végétaux selon des objectifs et des critères cynégétiques. Au regard des éléments posés, le lot de chasse peut être considéré comme un *état de nature* (MOSCOVICI, 1968), dont l'évolution reflète les modes de gestion déployés par les chasseurs. Serge Moscovici définit un *état de nature* comme des éléments de matières transformés par l'activité sociale dans une société donnée, à un moment donné du temps. Cette nature composite sur laquelle l'acteur a prise, est susceptible d'évoluer sur une échelle de temps social. Enfin, nous proposons de lire la prise cynégétique à partir de la théorie des « processus de colonisation des

3 L'équilibre sylvo-cynégétique, renvoie à l'interaction faune - forêt et désigne un point d'équilibre qui permet la régénération de la forêt.

espaces naturels » développée par Marina FISCHER KOWALSKY *et al.* (1997). L'auteur nous explique que les modes d'intervention déployés par l'homme se retrouvent devant deux choix opposés : soit amplifier l'empreinte technique et gestionnaire sur les milieux ou amorcer un « retrait de la pression anthropique » afin de (re)qualifier les logiques naturelles comme agissantes. Cette dernière possibilité pose la question du changement social, à savoir la capacité pour les acteurs de sortir de certaines formes d'orientations. Dans notre cas de figure, cela revient ainsi à déterminer la part de « nature incontrôlée » que les chasseurs seraient prêts à accepter dans leur pratique. Mais avant de considérer ces aspects, la partie qui suit, propose de revenir sur la dimension symbolique de l'acte de chasse.

2. La fabrique sociale d'une « manière d'être chasseur »

Un registre partagé

L'action de chasse n'est pas dénuée de significations et ne saurait être réduite à un simple outil de régulation de l'équilibre sylvo-cynégétique. Pour ce faire, notre propos n'envisage pas de revenir sur les acquis du travail de Bertrand HELL (1985), mais vise à montrer comment cette pratique s'inscrit toujours dans une dimension symbolique forte. Les entretiens conduits auprès des chasseurs montrent l'existence d'une éthique qui oriente et régule la pratique cynégétique autour d'un principe légitime de visions et de divisions du monde (CHAMPAGNE & CHRISTIN, 2004). Ces structures symboliques définissent la « bonne manière d'être chasseur », de celle qui est à proscrire. En effet, l'acte de chasse reste structuré autour d'un « code d'honneur » partagé par l'ensemble des chasseurs. Ainsi la majorité des acteurs rencontrés - qu'ils soient établis ou nouveaux venus dans la communauté - partagent « l'interdit » de tirer une laie suivie ou une chevrette suivie de ces faons, comme l'explique ce chasseur : « *On ne tire pas la mère, on tire un des petits, pour le cerf, c'est le même principe. On tire des jeunes chèvres qui sont pas suivies, quand vous voyez un petit qui fait 5 kilos, vous ne tirez pas, vous ne tirez pas la mère car le petit va mourir derrière, ça reste très limité, si on tire, on détruit le chevreuil, on en verra plus* ». La plupart évoquent un esprit de la « chasse de l'est » de la France : « *C'est vraiment pour l'éthique, moi personnellement, je préfère sortir tirer un sanglier rouquin, que de tirer une maman de 60 kilos qui va laisser des orphelins, ce n'est pas du boulot. Bon allez au centre de la France, on tire la femelle, on regarde les 60 kilos de barbaque dans le congélateur, ce n'est pas l'esprit de la chasse Alsace-Moselle* ». C'est dans la transmission de cette éthique, qui définit la « bonne pratique », que la communauté (WENGER, 1998) prend toute son importance. En effet, cette configuration sociale se charge d'initier les nouveaux chasseurs et à reproduire l'identité interne (qui nous sommes) et l'identité externe (ce que nous ne sommes pas). Fait significatif, les nouveaux arrivants (qui n'ont pas hérité d'une tradition cynégétique familiale) orientent

leur action de chasse autour d'un registre similaire, comme l'explique ce chasseur : « *On ne tire pas sur les animaux qui portent, ou encore sur les chevrettes pleines, si on a au viseur une chevrete suivie de son faon, on ne tire pas sur la chevrete, on ne va pas faire un orphelin, on ne va jamais prélever l'adulte* ». La figure de « l'orphelin » évoquée par les chasseurs incarne l'interdit du tir des femelles : « *A l'affût, quand on dit on ne tire pas une laie suitée, je ne concevrai pas que quelqu'un tire un sanglier de 50 kilos avec 5 petits derrière. Si un chasseur tire en battue une laie, les petits viennent 50 mètres plus loin, c'est la catastrophe, le chasseur est puni tout seul, moi ça m'arrive, je rentre la carabine et je pleure. Pareils, le chevrillard, on laisse passer* ». L'action de chasse répond à un code d'honneur qui se traduit dans des normes et des interdits partagés. Plus largement, c'est tout un rapport au monde, fait de choses, de gestes, de rituels qui participe de l'imposition d'un ordre et de son assimilation. Ces rites fabriquent un engagement mutuel et tissent un lien social qui unit les membres de la communauté et contribuent à légitimer un *savoir être chasseur*. Outre la dimension symbolique, le travail de terrain a permis de révéler un autre trait caractéristique de la communauté : une territorialité forte.

Le rapport au territoire

Les entretiens ont montré qu'il est communément admis qu'un « bon chasseur » fréquente et pratique quotidiennement son lot de chasse. Nous avons constaté que le territoire de chasse joue un rôle important dans la construction du rapport à l'espace et à la nature. Nous proposons d'emprunter la notion de « territorialité », développée par Mathis STOCK (2015), afin de comprendre le rapport individuel ou collectif d'un groupe d'acteurs à un milieu. En effet, Mathis Stock propose de ne pas dissocier « le faire » du « rapport au milieu » (Ibid., p.427). Pour le dire autrement, c'est dans la pratique d'un territoire que l'acteur façonne son rapport à l'espace. Son approche ne « *divise plus espace et pratiques sociales* », mais cherche à comprendre la façon dont la « territorialité » du chasseur se construit dans la pratique cynégétique. En effet, les chasseurs pratiquent fréquemment leur territoire avec un certain regard et équipés de savoirs cynégétiques. Cette appropriation physique et symbolique se lit à travers la description qu'ils font de leur lot : « *Je connais ce territoire depuis 30 ans, j'ai vu des arbres pousser, de coupes se faire, des animaux mourir, changer, grandir. Je peux presque dire où ils sont, où ils vont, où vont les coulées, à quels passages, à quels endroits* ». Dès lors, le lot de chasse constitue le référent spatial à partir duquel les chasseurs se forment leur relation à la nature. Par ailleurs, la pratique assidue leur permet d'acquérir une expertise par « accointance » de ce territoire. C'est-à-dire la connaissance qu'a un acteur de son environnement immédiat, en s'appuyant sur l'expérience et la proximité ou encore sur une connaissance précise des usages et du fonctionnement permanent du territoire (ROUX, 2005). Un autre chasseur nous renseigne sur l'importance d'un rapport familier au lot de chasse afin d'identifier les lieux privilégiés fréquentés par les animaux : « *Quand on connaît bien le territoire, on sait où trouver les animaux. En*

fonction de l'heure de la journée, on sait où se diriger ».

Au-delà d'une territorialité, ce sont des savoirs pratiques sur la nature qu'ils acquièrent au quotidien. En effet, c'est à partir d'une observation empirique des milieux et de la faune, que les chasseurs disposent de « *savoirs naturalistes locaux* » (BÉRARD *et al.*, 2005), comme l'illustre cet extrait : « *Le chevreuil, il a ses habitudes, il mange 6 fois en 24 heures. Il se lève, même la nuit à 3 heures, il se lève pour manger, après il se recouche, à 6 heures tu es au mirador, il est couché dans un coin, il rumine tranquille* ». Nous proposons de nommer « *écologicit* » une connaissance du milieu qui s'appuie sur la fréquentation quotidienne du lot de chasse. Ces savoirs sur la nature se façonnent sur la durée, au fil d'une expérience quotidienne du territoire. À la différence de savoirs « experts », il s'agit de savoirs sur la nature qui se construisent dans le « faire » et s'acquièrent dans la pratique cynégétique (observation de la faune, pratique quotidienne du territoire de chasse).

Le groupe des chasseurs forme une communauté de pratique fondée sur un ensemble de normes et de registre partagé qui façonne un *savoir-être chasseur*. Celui-ci comprend une éthique qui guide l'action de chasse ainsi qu'une territorialité forte. Nonobstant le partage d'une éthique commune, les chasseurs interviennent différemment sur la gestion du gibier et celle de la forêt. Certains transforment directement l'organisation du biotope en « jardinant » des milieux favorables au gibier, d'autres se contentent d'évaluer la qualité nutritive d'une forêt au regard des objectifs cynégétiques. À l'échelle du lot de chasse, leurs prises colonisent et modifient différemment l'équilibre sylvo-cynégétique. Notre travail de terrain nous a permis d'identifier deux groupes de chasseurs, dont les prises cynégétiques oscillent entre une gestion interventionniste et un processus de « retrait » qui se traduit par une (re)valorisation « des entités de la nature ». Entre les deux groupes, il existe des états intermédiaires, des déplacements qui passent d'une gestion intégrée vers une prise plus souple et moins interventionniste.

3. La chasse de préservation : le gibier un patrimoine faunistique

La chasse dite de préservation est une pratique conforme à l'éthique régionale et corrobore l'idée que le chasseur a un rôle de protection vis-à-vis du gibier. Or, la particularité de ce premier groupe tient à sa prise cynégétique, dont l'intervention agit directement sur le capital faunistique, ainsi que sur l'aménagement de la forêt. Cette attitude à l'égard de la faune traduit une conception de la nature. De leur point de vue, ce qu'ils définissent comme étant de la nature, c'est ce qui est aménagé, cultivé et géré par la pratique cynégétique. Cette conception d'une nature dite « produite » (WINTZ, 2009) valorise des pratiques de gestion et d'aménagement et autorise un usage du milieu dont l'acteur se sent le dépositaire légitime. L'expression « *la chasse est le jardin de ma maison* » corrobore la conception d'une nature « cultivée » dont ils sont les garants,

voire les responsables : « *La chasse, c'est le jardin de ma maison. J'ai envie d'y aller, comme je vais dans le jardin de ma maison, pour regarder une coupe de bois qui a été faite, j'y vais pour observer* ». Comme l'avaient déjà décrit les travaux de Bertrand HELL, le chasseur « est aux petits soins avec la faune chassable ». Le lot de chasse est alors « jardiné » afin de conserver et d'améliorer un patrimoine cynégétique.

Le gibier : un patrimoine à jardiner et à préserver

Selon leurs dires, les pratiques gestionnaires sont légitimes, car elles permettent d'améliorer la qualité et la diversité du patrimoine faunistique, comme l'explique ce chasseur : « *C'est lui le chasseur qui fait que la diversité du cheptel soit là* ». La relation entre gestion et patrimoine faunistique est souvent explicitée par certains chasseurs : « *On fait de la gestion pour avoir un patrimoine, pour regarder sur le long terme et avoir de beaux chevreuils pour la suite, il ne faut pas détruire tout, il faut sélectionner* ». Comme l'explique cet enquêté, l'acquisition d'une « belle population de chevreuils » passe par un outil de gestion, le tir qualitatif. Cette technique consiste à préserver la classe d'âge intermédiaire (3-8 ans) de brocards ou de cerfs et de concentrer le tir sur les faons, ou les bêtes d'un an afin de permettre le vieillissement des mâles. Le tir qualitatif est ainsi conforme à leur éthique qui repose sur l'animal de récolte : le trophée. Dans certains cas, le tir « qualitatif » devient « sélectif », où le chasseur cherche à préserver un certain nombre de sujets conformes à des standards, le plus souvent esthétiques, définis par l'homme et à éliminer les autres, qualifiés de « déficients ». Dans cet extrait d'entretien, ce chasseur revient sur les avantages d'une telle technique : « *On essaie de garder les beaux trophées. Cela on les conserve et on tire plutôt tout ce qui est déficient. Je me rappelle, il y a 18 ans, on avait décidé à 2, 3 endroits de laisser des beaux brocards et de pas les tirer et de tirer tout ce qu'il y a autour. Aujourd'hui, on a pas mal de beaux trophées dans la forêt* ». La gestion du patrimoine faunistique est donc centrée autour du trophée qui nécessite une pression cynégétique faible et la mise en place d'un tir qualitatif garant du vieillissement d'une population mâle « de qualité ».

Dans cette acceptation, les acteurs définissent la pression cynégétique comme une chasse de « préservation », qu'ils opposent à une chasse de « destruction » (HELL, 1985), comme l'explique cet autre chasseur : « *Ne pas détruire la qualité, si vous tirez tout ce qui bouge devant vous, forcément, vous n'avez plus de qualité* ». Le trophée symbolise la « bonne gestion » du lot de chasse et stigmatise en creux les tireurs (ceux qui tirent sur tout ce qui bouge) et ceux, étiquetés, de faire de l'« élevage » : « *Y'a deux, trois chasseurs dans la région qui font de l'élevage, qui nourrissent à tour de bras, qui font de la chasse commerciale, où on invite des gens qui paient à la journée, j'achète une journée de chasse chez lui, et j'ai le droit de tirer des chevreuils, des sangliers, c'est de la chasse commerciale, mais c'est pas notre esprit de chasse, c'est pas notre mentalité, c'est sûr, si la personne paie, il faut qu'elle voit du chevreuil, du sanglier, c'est pas comme nous, où neuf fois sur dix, on sort sans tirer, on sort pour observer, pour regarder* ». Le tir qualitatif ainsi

que l'animal de récolte (trophée) forment une cohérence de pratiques et d'attitude vis-à-vis de la faune. Ces pratiques de gestion leur paraissent justifiées, car ils se définissent comme les « cultivateurs » (RAISON DU CLEUZIOU, 2006) légitimes de la « faune chassable » dont ils maîtrisent l'équilibre et les critères.

La forêt : un habitat à aménager pour la faune chassable

L'entretien de ce capital faunistique est complété par un aménagement de la forêt. En effet, c'est essentiellement à travers la pratique cynégétique que le chasseur va apprécier la forêt comme un potentiel à exploiter pour accueillir le gibier. Cette conception « sélective » de la nature répond aux objectifs cynégétiques où l'intégration des entités de la nature dépend de leur utilité et de leur fonction dans le système de gestion mis en place (LARRÈRE *et al.*, 2007). Certains milieux seront recherchés et appréciés (le cas des clairières), car ils répondent davantage aux « exigences » d'un habitat favorable au gibier. Tout comme les bords de chemin forestier, qui font l'objet d'une attention particulière : « *En forêt, il peut y avoir un avantage intéressant pour la nourriture, ce sont toutes les bordures de banquettes en bord de chemin forestier* ». Les végétaux sont eux aussi classés en fonction de leur utilité pour la faune chassable. Les objectifs cynégétiques fonctionnent comme des grilles de lecture qui filtrent, classent et apprécient les milieux. La « bonne » forêt et les « bons » végétaux sont ceux qui sont appétents pour le gibier, comme l'explique cet autre chasseur : « *Une bonne forêt, c'est là, où on peut faire du recépage, et surtout du recépage, à ce moment-là, couper de la végétation pour qu'elle repousse, pour qu'il y ait des bourgeons, de la végétation plus jeune qui est très appétente pour le gibier. Ça représente pas mal de boulot* ». A l'image du recépage, le chasseur ne se contente pas de classer les végétaux, mais sa prise transforme et modifie les cycles et les dynamiques forestières.

En effet, la forêt est donc considérée comme l'habitat de la faune chassable que l'on peut améliorer, voire artificialiser par différents aménagements, comme l'explique cet adjudicataire qui y attribue un budget significatif : « *Oui, oui, ça fait partie de notre budget, c'est la gestion de la flore, on prend un agriculteur qui a un tracteur et on met des cultures. On achète des terres en notre nom propre qu'on met à la disposition de la société de chasse. Sur ce terrain on met du maïs, heu du maïs, on a plus le droit, on met du « sédamix », on met ça pour que la faune ait à manger* ». La société de chasse fait l'acquisition de terres qui sont alors cultivées en prairies à gibier à partir d'un mélange de graminées et de trèfle. Ces milieux composites font l'objet d'un entretien permanent afin de les garder fonctionnels, comme l'explique un autre chasseur : « *On aménage la forêt pour la rendre plus accueillante pour les animaux. On a des prairies. Chaque année, on les fait faucher par un agriculteur et puis on entretient les pommiers, on les entretient, on a essayé de les enrichir en mettant des mélanges grands gibiers. Un certain temps, on a mis de l'engrais, on essaie de faire les choses le plus naturellement possible, donc on n'en met plus. Là,*

la roche est pas loin en dessous, donc ce serait bien d'améliorer et là il y a de la mousse qui revient, là on va mettre de la chaux magnésienne, pour pouvoir enlever la mousse et alors ça coûte assez cher, comme les engrais, ils ont drôlement augmenté, ça fait des investissements drôlement importants ».



Une prairie à « gibier » composée de jeunes arbres fruitiers, janvier 2016, Guillaume CHRISTEN.

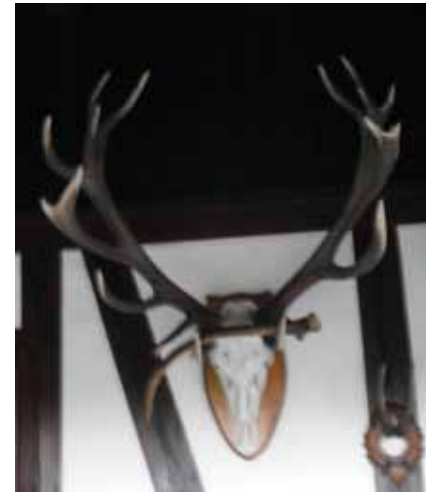
L'empreinte cynégétique transforme et aménage des milieux artificiels (prairies) qu'elle va entretenir (fertilisation des prairies, fauche) afin de maintenir l'état de nature (MOSCOVICI, 1968) produit.

Le lot de chasse : un lieu patrimonial

Le lot de chasse spatialise un patrimoine faunistique que les chasseurs cherchent à préserver et à reproduire. La patrimonialisation de la nature peut se définir comme un processus d'appropriation développé par un groupe d'acteur qui met en exergue des valeurs (singularité, rareté, esthétique...) qui donnent à certaines « entités de la nature » la qualité de patrimoine. Comme le remarquent Christine BOUISSET et Isabelle DEGRÉMONT (2013), il existe « un processus dans le sens où la patrimonialisation passe par une appropriation, une sélection et une justification patrimoniale de certains objets, considérés comme hautement significatifs ». Dans notre cas d'espèce, le processus de patrimonialisation se retrouve inversé à celui que l'on peut classiquement retrouver dans les politiques de conservation de la nature. En effet, il ne porte pas sur ce que l'humain n'a pas - ou peu - touché, mais sur ce que le chasseur a édifié et domestiqué. De son point de vue, il est probable que la nature anthropisée - donc cynégétique - soit valorisée contrairement à la nature « incontrôlée » perçue comme problématique.

Un des premiers traits de la patrimonialisation, c'est un rapport de personnification à l'égard de la faune, comme le décrit ce chasseur : « Les animaux, on commence à les

connaître, on commence à les reconnaître. Quand on voit la même biche, on commence à la reconnaître, on regarde comment évolue son faon, avec un jeune cerf, on regarde comment il évolue. On le voit 2 mois après, il a grandi, on voit un petit peu les mêmes sangliers, les petits, il en manque un ! C'est presque, c'est mes animaux. Ils le savent pas, mais c'est mes animaux ». C'est un patrimoine, qu'il regarde évoluer avec attention. Autre aspect évoqué par Christine BOUISSET et Isabelle DEGRÉMONT (2013), le territoire de chasse doit refléter un état de nature figé. En effet, un lieu patrimonialisé s'inscrit dans un temps long, car il privilégie un état de nature à conserver, une sorte d'arrêt sur image. Le lot de chasse se situe à l'interface entre passé et présent ce qui corrobore l'idée d'un patrimoine faunistique transmis et préservé. Les chasseurs dont les lots ont été hérités depuis une ou deux générations, évoquent l'époque où le père (ou le grand-père) avait repris la chasse : « Il y avait peu d'animaux sur la chasse, presque aucun chevreuil, depuis on a fait un travail de gestion, on a réussi à avoir une population correcte ». Le patrimoine faunistique symbolise le travail de gestion effectué sur une trentaine d'années et se concrétise dans la récolte de trophées dont la lignée peut être suivie et maîtrisée par le chasseur : « Le trophée, on voit l'âge de la bête, voilà, en regardant les trophées, on peut déjà savoir dans quel secteur, ça a été tiré ! On revoit le papa, le fils ou les fils et on voit l'évolution du brocard, quand on a connu le père qui est là, quand on voit le jeune qui suit, on sait par rapport aux vieux, ce que ça peut donner. C'est génétique, on voit celui qui sera dans le futur un beau trophée ».



Trophée d'un cerf de récolte exposé chez un chasseur, janvier 2016, Guillaume CHRISTEN.

La prise cynégétique oscille entre préservation et prélèvement, confirmant l'idée communément partagée par les chasseurs de ne pas « casser la qualité ». L'idée de préservation et de responsabilité vis-à-vis du gibier légitime les interventions sur les milieux et la faune. Comme le mentionnait déjà Bertrand HELL, le chasseur se porte garant de la protection/conservation de l'animal et de son territoire. Enfin, la patrimonialisation

évoque aussi une centralisation des décisions et le désir de garder le monopole dans la gestion du territoire. Dès lors, le partage des modes d'interventions peut devenir conflictuel, si celui-ci vient perturber la prise cynégétique et le milieu domestiqué qu'elle génère. La réception du lynx, dépend de la façon dont l'espèce va interférer (LARRÈRE *et al.*, 2007) d'une part avec l'état de nature produit et d'autre part avec les pratiques de gestion déployées pour maintenir cette « nature colonisée » (FISCHER-KOWALKY *et al.*, 1997).

Le lynx : un perturbateur dans une nature jardinée ?

Nous proposons d'emprunter la notion d'*écoumène* (BERQUE, 2000) pour désigner la façon dont des acteurs ou un groupe social s'approprient un milieu. Le concept désigne à la fois un état de nature, mais également une attitude qui oriente les manières de se représenter et d'aménager les milieux. Nous pouvons qualifier l'*écoumène* de ce groupe de chasseurs de « statique », dans la mesure où leurs pratiques cherchent à conserver un *état de nature* figé, qui reste le reflet d'un patrimoine faunistique acquis. Cette conception statique de la nature peut rendre difficile l'acceptation de nouvelles dynamiques (écologiques, comme le retour des grands carnivores) ainsi que la cohabitation avec différentes fonctionnalités de la forêt (comme l'exploitation forestière, par exemple). Dès lors, l'intégration de nouvelles entités de la nature peut s'avérer conflictuelle, si celles-ci perturbent la cohérence des pratiques mises en place et l'équilibre du milieu colonisé. Dans notre cas d'espèce, le processus d'appropriation de la nature se construit autour d'un objectif principal, celui de préserver le patrimoine acquis. Pour le dire autrement, le territoire de chasse et les intérêts cynégétiques restent « le noyau dur » (ABRIC, 1989) pour lire la prédation du lynx : « *Il y aura plus de chevreuils sur le lot de chasse, si le lynx arrive, il va détruire la chasse en un an, même pas* ». L'idée communément partagée, consiste à dire que sa prédation restera uniquement centrée à l'échelle du lot de chasse. Ainsi, les déplacements et l'éthologie du lynx restent appréciés selon les possibles dérangements qu'ils sont susceptibles d'induire sur un territoire défini selon des intérêts cynégétiques : « *Du jour au lendemain qu'il y aura un nouveau prédateur, mais le temps que le chevreuil s'adapte, ce sera trop tard, il y aura plus de chevreuils* ».

Autre trait caractéristique, le retour du lynx est alors assimilé à la destruction d'un travail de patrimonialisation du gibier consolidé durant plusieurs années : « *Nous on fait un travail, si on réintroduit le lynx, tout le travail qu'on a fait pendant des années, serait détruit* ». Le lynx est alors associé à un élément incontrôlé, qui perturbe les pratiques de gestion et envahit un espace maîtrisé (domestiqué). L'association du lynx à un élément « perturbateur » sur lequel le chasseur n'a pas prise est récurrente dans les entretiens, comme l'illustre celui-ci : « *Le lynx, c'est une chose qu'on ne maîtrise pas. Alors gérer une population de chevreuils, c'est déjà difficile avec nos critères, mais avec un critère d'un animal le lynx, qu'on ne contrôle pas, on contrôlera encore moins* ». Les entretiens conduits montrent que le

lynx perturbe un équilibre que les chasseurs veulent maintenir figé et en l'état.

Le lynx est associé à une « biodiversité fardeau » (DEUFFIC & GINELLI, 2012), c'est-à-dire à une entité de la nature qui n'a pas davantage fonctionnel dans la « nature produite » des chasseurs : « *On ne comprend pas, ce qu'il peut rapporter* ». En effet, les structures symboliques qui classent et qualifient positivement les végétaux ainsi que les animaux dépendent de deux critères (LARRÈRE *et al.*, 2007) : son intégration non problématique et son utilité ou sa fonction comme biodiversité auxiliaire ou aliée. Non seulement son retour n'apporte pas de plus-value fonctionnelle à la chasse, mais sa réintroduction pose problème dans une nature aménagée selon des objectifs cynégétiques. Dès lors, la figure du lynx est susceptible de passer du statut de « biodiversité fardeau » à celui de « biodiversité sauvage » (DEUFFIC & GINELLI, 2012), traduisant « une défaite de l'homme face à la nature » (Ibid.). Les chasseurs mobilisent souvent le registre de l'animal incontrôlé dont le retour risque de détruire une nature policée et maîtrisée, produit de plusieurs années de gestion : « *Si demain le prédateur revient, il va nous détruire la chasse* ».

Autre fait, la figure du lynx est associée à celle d'un prédateur qui « *ne fait pas attention* », contrairement au chasseur qui rationalise sa pratique autour d'une gestion et d'un savoir-être garant d'une éthique. La prédation du lynx risque alors de « nettoyer » la chasse, comme l'explique ce chasseur : « *Quand on nous parle du lynx, je le vois comme ça, on va nous réintroduire du nettoyeur. Sauf, que ce n'est pas du nettoyeur de souris, c'est du nettoyeur de chevreuils* ». La figure du lynx est alors volontiers associée à celle du « mauvais chasseur », c'est-à-dire au « tireur » qui à défaut de préserver sa chasse, la détruit en l'absence de gestion. Dans l'extrait qui suit, le lynx est directement associé aux pratiques de chasse prohibées : « *Le lynx, il ne fera pas attention à tout le travail qu'on fait. Lui, il ne fait pas attention, comme nous. Il ne fera pas de différence, il remet tout en question, il remet en cause notre stratégie, quand vous regardez les chasseurs qui changent de chasse tous les 9 ans, à chaque fois que leur bail arrive à la fin. Pourquoi, ils partent ? Parce qu'ils ne font pas attention, ce sont des viandards. Nous, on a la chasse depuis 30 ans, on a fait un travail, on a su préserver notre chasse* ». La figure du « viandard » symbolise l'interdit, à savoir ce qu'il ne faut pas faire et devenir. On voit se dessiner un principe de classification du monde entre la « bonne nature (ou prédation) » du chasseur qui se mérite, car produit d'un travail de gestion et celle du lynx spontanée qui échappe à tout processus de normalisation et de gestion. En creux, ce sont les classifications domestique-sauvage/utile-nuisible qui se jouent derrière les figures opposées du chasseur et du « lynx-braconnier ». Dès lors, certains chasseurs doutent de la compatibilité entre la chasse et son retour : « *Le lynx aujourd'hui n'a plus sa place dans nos forêts, ou alors, ça fonctionne, mais ce sera au détriment du chevreuil* ». La réintroduction du « sauvage » se ferait alors au détriment de la faune chassable, en l'occurrence au détriment de la nature cynégétique entretenue et aménagée.

La figure du prédateur « protégé » est également mise en avant par ce groupe de chas-

seurs. Comme l'a montré Sergio DALLA BERNARDINA (2011), ce qui inquiète ce n'est pas seulement le retour du sauvage (du lynx comme élément incontrôlé dans un espace domestiqué) mais la *confusion des genres* (Ibid.). En effet, la figure du lynx superpose des univers symboliques opposés entre sauvage et domestique. Le lynx est à la fois sauvage, mais aussi artificiel, car réintroduit et suivi par un dispositif scientifique. Il est fréquent que les chasseurs mettent en avant le statut hybride de l'animal : « *Nous il faut, qu'on accepte le lynx, c'est une espèce protégée, vous ne pouvez pas le tirer, car c'est une espèce protégée, par contre, lui, il va pouvoir vous détruire ce que vous avez fait* ». André MICOUD (2010) revient sur le qualificatif de « sauvage » pour les animaux dont la réintroduction fait l'objet d'un véritable monitoring (suivi scientifique, comptage, gestion) de la part d'une communauté de spécialistes. L'appareillage technico-scientifique qui construit la réintroduction du lynx, « oblige à reconsidérer le statut des espèces » (MÉCHIN, 2012) pour préférer le terme d'« animaux sauvages naturalisés vivant » (MICOUD, 2010).

Face au risque de prédation, la réaction de ce groupe de chasseurs est susceptible de se traduire par un désir accru de maîtrise et de contrôle de leur lot de chasse. En effet le retour du lynx a pour effet de renforcer dans les discours (car le lynx n'est pas encore arrivé) la prise gestionnaire et l'inertie d'une nature figée.

Qui sont ces chasseurs qui pratiquent une chasse de préservation ?

Ces acteurs partagent des pratiques qui forment une cohérence entre elles (LAHIRE, 1998). La chasse de préservation repose ainsi sur un triptyque qui comprend le tir qualitatif, l'affût au mirador, et l'aménagement de la forêt dans le souci d'améliorer l'habitat du gibier. Quant aux propriétés sociodémographiques (l'âge et la profession), elles ne sont pas discriminantes dans notre cas. Or, le capital d'ancienneté au sein de la communauté de chasseurs apparaît significatif. Celui-ci s'objective dans le lot de chasse, patrimoine que l'on a su préserver, transmettre, voire améliorer. Indice de ce travail de patrimonialisation, c'est la crainte de revenir à un état de nature antérieur, c'est-à-dire à un territoire de chasse pauvre en cervidés, comme l'explique ce chasseur : « *Quand mon père a repris la chasse dans les années 60, y avait pas grand-chose, très peu de chevreuils, ils étaient contents quand ils tiraient un ou deux chevreuils en battue. On a pas tiré de chevreuils pendant deux années consécutives, pour que la population se reconstitue, on a fait attention, on disait en battue de ne pas tirer les chevrettes. Là, on est arrivé à une population correcte, on essaie de la maintenir sur la chasse, alors si le lynx vient nous détruire tout ça, tout ce travail* ». Ce retour serait vécu comme une destruction du travail de patrimonialisation effectué depuis une trentaine d'années.

L'ancienneté se traduit également dans des images de son propre groupe. Les acteurs, dont la chasse est un héritage familial, tirent leur légitimité et leur historicité autour du *registre* de la passion. La naturalisation de l'intérêt pour la chasse est renforcée

par une transmission essentiellement familiale (HELL, 1985). En effet, l'ancienneté construit l'identité collective d'une chasse familiale où l'on est chasseurs de père en fils, comme le relate cet acteur : « *L'association de la XXX qui a débuté en 1968, qui a débuté avec mon père, à la retraite, les anciens ont laissé leur chasse d'affaire qu'ils avaient un peu partout et ont constitué l'association de la chasse de XXX, nous deux on s'est connus quand nos pères chassaient ensemble, ils prenaient les gamins avec. Aujourd'hui c'est nous qui prenons nos gamins avec* ». Le récit de cet autre acteur corrobore également une transmission de la pratique cynégétique dès la socialisation primaire : « *La chasse, j'y vais depuis que je suis gamin, j'ai été amené par mon père, c'est générationnel* ».

De nombreux entretiens⁴ le montrent, la chasse a constitué pour ces acteurs une matrice socialisatrice⁵ précoce dans la construction du rapport à la nature. Comme l'explique Bernard LAHIRE (2013), plus le contexte de socialisation est à la fois précoce et durable et, au moins pendant un temps, sans concurrence, le poids de ce contexte dans la construction des images de la nature est central. Cette hypothèse semble d'autant plus tangible si on la compare à la trajectoire d'un acteur dont les prises de position sur le lynx sont analogues. Bien que son entrée dans le monde de la chasse soit intervenue plus tardivement, cet acteur partage un point commun avec les chasseurs de son groupe : une expérience précoce de la nature marquée par la pêche, une activité susceptible de légitimer une nature domestiquée dont l'acteur se définit comme le producteur.

Malgré une éthique commune qui oriente l'action de chasse, il existe des différenciations entre chasseurs qui se dessinent quant à l'intensité de la prise et son degré d'intervention sur la faune et les milieux.

4. La chasse par retrait ou requalifier les entités de la nature

Les entretiens conduits ont permis de caractériser un second groupe dont la pratique cynégétique peut être qualifiée de prise par « retrait ». Selon la définition de Frédéric GOULET (2011), l'innovation « par retrait » repose, à l'inverse d'autres classiquement associées à l'introduction d'un nouvel artefact, sur la réduction ou le retrait de l'usage d'objets techniques ou de pratiques gestionnaires, au profit d'entités de la nature censées les supplanter dans leurs fonctions. Les acteurs de ce second groupe se désolidarisent du triptyque gestionnaire qui fonde la chasse de préservation. Parmi ses piliers, ils doutent de la légitimité accordée au tir qualitatif, comme l'explique ce chasseur : « *Faut*

⁴ Notre guide d'entretien revenait sur les différents contextes de socialisation traversés (associations, clubs sportifs, univers professionnels).

⁵ Selon la définition de Bernard LAHIRE (2013), la socialisation, c'est l'opération à partir de laquelle le social (les représentations, les savoirs pratiques) se plie et se froisse à l'intérieur de l'individu, sous la forme d'expériences, de manières de voir, de penser et de faire.

passer le truc des trophées, les anciens de 70, 65, ils sont dépassés, pour eux, c'est l'ancien truc ». Selon leur conception, il est possible de tirer de beaux brocards sans pratiquer de gestion : « Tu tires des beaux brocards sans faire de gestion ». Parmi ces chasseurs, certains se positionnent clairement en rupture avec la tradition des trophées : « Non, je ne suis pas chasseur de trophées. Moi, je ne vais pas à la chasse pour les trophées ».

Or, la (dés)adoption d'une forme de gestion peut solliciter l'attachement à d'autres artefacts (GOULET & VINCK, 2012). Dans notre cas, le retrait d'une prise interventionniste sur le gibier se compense par une pression cynégétique accrue sur le territoire de chasse. En effet, il s'agit d'un autre point de rupture avec une chasse de préservation légitimée par le premier groupe. Selon leurs dires, une pression cynégétique accrue permet de gagner en qualité, comme l'explique ce chasseur : « Si, on diminue la population, y a moins de stress, donc du gibier plus beau. Il y a une espèce d'autorégulation qui peut se mettre en place, le chevreuil, il faut le dynamiser par du prélèvement ». Ce choix, ils l'opposent aux pratiques de préservation du premier groupe, comme l'explique ce chasseur : « Ils ne comprennent pas qu'une espèce doit être tirée pour se repeupler, ils disent faut pas tirer, ça, faut en garder pour l'année prochaine. C'est faux ! ». La formule « ils ne comprennent pas », traduit la volonté affichée de se différencier du tir qualitatif valorisé par le premier groupe de chasseurs. L'arrêt du tir qualitatif s'accompagne d'un « laisser faire » quant à la gestion et à l'aménagement de la forêt. En effet, ces acteurs se désolidarisent des pratiques d'agraineage et insistent sur la capacité des animaux à pouvoir se nourrir sans l'intervention du chasseur : « Pour le chevreuil, l'agraineage, c'est du n'importe quoi. J'ai toujours dit arrêtez donc d'agrainer, les sangliers n'ont qu'à chercher à bouffer, ils peuvent trouver tout seul ».

Par conséquent, le retrait de certaines médiations (gestion du gibier par le tir qualitatif, aménagement de la forêt) introduit un autre rapport au vivant, où le chasseur n'agit plus directement sur la qualité de la population, mais cherche à requalifier les dynamiques naturelles, censées le supplanter dans ses fonctions. Le terme d'autorégulation revient souvent dans les registres de justification : « Le chevreuil, il s'autorégule. Cette année, si ils sont trop, il va faire qu'un petit, la fois d'après, si ils ne sont pas assez, il va faire deux petits ». Dès lors, une lecture plus « dynamique » du milieu influe sur la façon d'envisager la prédation du lynx. Là aussi, des justifications autour de l'équilibre et la capacité de la faune à se réguler elle-même sont mobilisées, comme l'explique un chasseur : « Le lynx va manger plus de chevreuils, le chevreuil va faire plus de petits, donc l'équilibre va se recréer. Les gens vont mal accepter les pertes à court terme. Sur le long terme, l'équilibre va s'installer ». Le lynx peut également être considéré par certains comme un auxiliaire dans la qualité et la diversité de la faune. En guise de justifications, les chasseurs citent des pays où le prédateur est présent nonobstant la qualité d'une population de chevreuils : « Lui, il va réguler. Si tu vas en Slovénie dans les pays de l'Est, il y a le lynx, et pourquoi y a des grands trophées, parce qu'il y a pas de grande population ». Son retour est alors apprécié comme un auxiliaire du chasseur afin de favoriser le « brassage » des populations, comme le décrit cet acteur : « C'est qu'il va brasser les populations, ce n'est

pas plus mal ». Les chasseurs de ce groupe intègrent le lynx dans leur prise cynégétique, voire le considèrent comme une entité auxiliaire avec laquelle il est possible de collaborer afin d'améliorer la qualité du gibier.

On remarque que l'écoumène (BERQUE, 2000) de ce groupe, que nous pouvons qualifier de « dynamique », est tourné vers l'espace, contrairement au premier, où les pratiques se cristallisent sur la préservation d'une nature figée, et plus particulièrement orientées sur l'espèce gibier. Dans cette acceptation moins sectorielle mais plus systémique de la nature, les acteurs mobilisent une autre compréhension du lynx, de sa prédation et de son éthologie. À défaut d'anticiper la prédation exclusivement sur le territoire de chasse, ceux-ci partagent l'idée que le lynx n'est pas un animal sédentaire : « Un lynx ne reste pas sur place, détruit le territoire et il revient. Ça beaucoup de chasseurs, le disent ». Ils voient ses prélèvements comme ponctuels, voire homéopathiques : « Le lynx sera présent sur le territoire mais ponctuellement, il ne viendra pas s'installer sur le territoire. Il chasse et après il va ailleurs, il n'est pas sédentaire. Le lynx est homéopathique ». Le retrait d'une prise réelle sur le gibier (plan de tir qualitatif, mais aussi pratiques aménagistes des milieux) est alors compensé et remplacé par une autre, plus dématérialisée, plus figurée désormais incarnée dans une « prise cognitive » qui prend la forme d'une appropriation scientifique et écologique (FABIANI, 1984) de la faune. Cette relation au milieu s'origine dans des conditions sociales dont nous pouvons, en partie, délimiter certains contextes.

L'analyse des entretiens a révélé un trait commun à ces chasseurs : ce sont des « nouveaux arrivants » qui ont intégré le monde de la chasse au cours de leur trajectoire. Dans leur cas, la familiarisation à la chasse a été médiatisée par des pratiques annexes ou périphériques (loisirs de plein air, intérêts naturalistes). Certains ont découvert la chasse par le tir à l'arc ou par l'intermédiaire de la fauconnerie selon le récit de ce chasseur : « Moi, je chasse depuis 1992, je suis arrivé à la chasse par le faucon, je voulais chasser aux faucons [...], j'ai passé mon permis pour ça, après on m'a invité à chasser à droite et à gauche, je n'ai pas de parents, de grands-parents chasseurs ». Pour ces novices, la chasse n'a pas été l'expérience première du contact à la nature, car cet univers intervient bien plus tard au cours de leur trajectoire. Dès lors, leur rapport à la nature est déjà façonné par d'autres expériences, notamment des pratiques sportives et de loisirs, plus proche d'une « représentation désintéressée de la nature » (FABIANI, 1985).

Outre des pratiques à la marge (tir à l'arc, fauconnerie) d'autres contextes de socialisation viennent différencier la trajectoire de ces chasseurs, particulièrement des univers qui leurs ont permis d'acquérir des savoirs naturalistes. A cet effet, on peut mentionner deux trajectoires qui nous paraissent significatives. La première concerne un chasseur qui a fréquenté le monde associatif naturaliste (*Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace, mais aussi la Ligue pour la Protection des Oiseaux*) avant d'intégrer celui de la chasse. Au cours de l'entretien, il revient plus en détails sur son implication au sein d'une association locale, le GEPMA : « Je fais partie des membres fondateurs, le

GEMPA, c'est parti d'un tout petit groupe, quand j'ai fait mes études à Strasbourg, j'étais en fac de bio, je m'occupais du club de nature du Musée zoologique, quand j'ai travaillé, je n'avais plus le temps ». Au sein de ces contextes associatifs, l'acteur acquiert un ensemble de compétences sur la nature, au sens de « capacités pratiques mobilisables et disponibles » (LAHIRE, 2013). Ces dispositions l'ont amené à investir la commission environnement au sein de la fédération des chasseurs du Bas-Rhin et à assurer l'animation du FARB (Fond Alsacien pour la Restauration des Biotopes). La seconde trajectoire évoquée, confirme l'importance de la pluralité des univers traversés. Bien que la pratique cynégétique de ce chasseur s'inscrive dans une transmission familiale (propre aux chasseurs du premier groupe), cet acteur ne partage pas leurs représentations sur le lynx. Il voit son retour comme une prédation complémentaire à celle du chasseur : « *Il ne faut pas voir le lynx comme un concurrent, mais d'une manière complémentaire, il prélèvera les animaux que nous ne saurons pas prélever, il ira à des endroits où nous n'accéderont pas, il faut qu'on soit complémentaire* ». Cette prise de position peut être mise en relation avec sa trajectoire, où l'acteur a fréquenté des milieux pluriels qui l'ont initié et familiarisé à d'autres conceptions de la nature. En effet, il s'est investi dans le milieu associatif local de protection de l'environnement : « *J'ai milité au sein d'une association locale naturaliste [...] puis, j'ai eu la responsabilité de l'ANCER, l'association pour une chasse écologiquement responsable, mais qui n'existe plus trop, maintenant* ». Là encore, il s'agit d'acteurs qui ne sont pas coupés des réseaux de l'écologie scientifique. Leur mode d'appropriation de l'espace traduit de nouvelles grilles de lecture qui ne sont plus seulement focalisées sur le lot de chasse, mais désormais centrées sur les relations entre espèce et écosystème.

Ces nouveaux modes de justification de la chasse autour d'un vocable scientifique, tels que « continuité écologique », « autorégulation », ou encore « prédateurs auxiliaires », sont les indices d'un changement, ou plutôt d'un passage d'une chasse gestion à une chasse écologique (GINELLI, 2012). Ces acteurs sont-ils les porteurs d'un changement entre une chasse dont la gestion est essentiellement centrée sur l'espèce gibier, à une autre plus systémique, désormais cadrée sur l'habitat ? D'ailleurs, ces conceptions de la nature jouent dans le débat qui oppose certains chasseurs à l'Office National des Forêts (ONF) quant à la gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique. Les chasseurs, décrits au sein de ce groupe, abondent en faveur d'une pression cynégétique accrue et correspondent donc aux attentes de l'administration forestière.

5. La figure du lynx embrigadé

L'étude sur l'acceptation sociale du lynx ne serait pas complète, si elle n'intégrait pas la controverse qui oppose le monde de la chasse à celui des gestionnaires publics et privés de la forêt. En effet la définition de l'équilibre faune-forêt (sylvo-cynégétique), fait l'objet d'enjeux de lutte entre chasseurs et l'Office National des Forêts. Le retour

du lynx se « précipite » au sein de cette controverse influant sa réception auprès du monde de la chasse. Cependant, avant d'évoquer « l'embrigadement » (RAISON DU CLEUZIQU, 2006) du lynx au sein de cette controverse, il est nécessaire de revenir succinctement sur l'origine du conflit autour de la définition de l'équilibre faune-flore. En effet, la gestion de la forêt doit désormais répondre au double impératif d'écologisation et de production, du fait du développement de la filière bois. Dès lors, les contours d'une nouvelle stratégie forestière se dessinent, visant à faire converger les objectifs économiques et écologiques (DEUFFIC & GINELLI, 2012).

Les objectifs écologiques : une ressource bois sollicitée par la filière biomasse

La loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a induit un fort développement de la filière bois énergie en Alsace. La filière bois doit désormais supporter à elle seule plus du tiers de l'augmentation de la part d'énergies renouvelables de la consommation énergétique française d'ici 2020, soit 21 millions de m³ de plus de production annuelle de bois (CHRISTEN *et al.*, 2013). Les mesures prises pour développer la filière consistent à simplifier des procédures d'appel d'offre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour les grandes unités de production d'électricité à partir de biomasse. Autrement dit, les pouvoirs publics renforcent la filière biomasse bois déjà fortement sollicitée. Mais la marge de manœuvre apparaît toutefois limitée. Non seulement la ressource bois n'est pas inépuisable et pose des enjeux d'approvisionnement durable, mais l'augmentation de la demande fait également émerger des conflits d'usage entre acteurs au sein de la filière bois (BRAILLY, 2014). Parallèlement, à partir des années 2000, l'ONF a privilégié une exploitation de la ressource basée sur l'écosystème forestier et la requalification des processus naturels dans le renouvellement des milieux. Ces nouveaux objectifs consistent à favoriser l'expression d'essences locales en lien avec les potentialités des milieux. La régénération naturelle vise à optimiser le cycle naturel de repeuplement des essences en place : désormais, les semis se développent à partir des graines provenant de peuplements existants⁶. Cette approche a notamment été conceptualisée par l'association Pro Silva⁷ qui prône la sylviculture irrégulière, c'est à dire le renouvellement progressif des peuplements forestiers. Or, le processus de régénération naturelle est freiné par les dégâts causés par le gibier, celui-ci exerçant une pression trop forte sur les écosystèmes forestiers. Selon l'ONF et l'association Pro Silva, les dégâts dus à une surdensité du gibier sont les suivants :

- Abrouissement des jeunes pousses ou des rameaux rendant impossible la régénération des peuplements adultes.

6 <http://www.onf.fr/>

7 <http://www.prosilva.fr/>

- Blessures aux arbres dus aux frottements des bois

- Ecorçage des arbres : le cerf détache à l'aide de ses dents une partie de l'écorce des arbres.

Selon les professionnels de la forêt, la pression des cervidés impacte l'écosystème forestier tant sur ses capacités de repeuplement que sur sa diversité biologique. Ces impacts ont été consignés au sein du « Livre blanc pour un équilibre faune-flore en Alsace » (ONF / CRPF / FNCOFOR / FPF, 2015). Au-delà des conséquences sur le milieu, ce livre pointe également la responsabilité des chasseurs qui n'exercent pas assez de pression cynégétique sur les cervidés. Cette controverse a son importance, comme en témoigne la presse locale⁸. En effet, la renaturalisation de la gestion sylvicole possède une dimension conflictuelle, car elle contredit des pratiques de chasse durablement ancrées. En creux, ce sont les principes de la chasse de préservation qui sont alors remis en cause. En témoigne la réaction de ces chasseurs qui perçoivent le « livre blanc » comme une tentative de marginalisation non pas du chasseur, mais de leurs manières de chasser. Ils font le constat commun d'une pression cynégétique accrue de la part de l'ONF, comme l'explique un chasseur de chevreuil : « *Derrière, on a la pression qu'il faut tirer, il faut tirer, car ils font du dégât, faut tirer car les chevreuils font du dégât pour l'ONF* ». Cependant, cette pression n'est pas seulement interprétée comme un accroissement quantitatif des tirs, mais elle est perçue comme une destruction de la chasse : « *L'ONF, l'idéal pour l'ONF, c'est qu'il y ait plus de gibier du tout. Pour l'ONF il faut tirer un maximum de chevreuil car ça bouffe ça, et ça, pareils pour les cervidés, les sangliers ça fait des dégâts* ». Le tir qualitatif a été identifié par le « livre blanc » comme un facteur aggravant la surdensité des cervidés. Or, comme on l'a montré dans la première partie, cette pratique reste fortement ancrée et légitimée par les acteurs pratiquant la chasse de préservation. Elle consiste à épargner totalement la classe sub-adulte, car elle possède (selon les chasseurs) le patrimoine génétique des grands 14 cors, des cerfs plus âgés : « *Y a une chose sur laquelle on sera très fortement contre. C'est la suspension du tir sélectif, ils veulent suspendre le tir sélectif* ». La suppression de cette technique se heurte à des freins symboliques, car c'est bien plus qu'une technique qui est questionnée, mais un rapport au monde. Dans cette controverse, la politique de l'ONF est perçue comme « *une casse volontaire du chevreuil* » et les chasseurs se font désormais les porte-paroles de la faune chassable, comme l'explique cet acteur : « *On a quand même des raisons d'être mécontent au nom de la faune chassable* ». Selon Bruno LATOUR (2006), au sein d'une controverse les acteurs vont mobiliser des alliés parmi les entités de la nature. Si les chasseurs se positionnent comme les « représentants des intérêts du gibier », c'est dans le but d'imposer leur place, leur rôle dans la gestion du territoire et de la forêt. Ils mobilisent la figure du chasseur « protecteur » du gibier, afin d'appuyer leur critique quant à l'exploitation industrielle menée par l'ONF : « *Alors heu, le livre blanc, ils ne parlent que d'un seul facteur qui peut poser problème pour la forêt, pour eux il n'y a que*

8 <http://www.lalsace.fr/actualite/2015/10/15/qui-veut-la-peau-du-cerf-en-alsace>

la faune sauvage chassable qui pose problème, alors que historiquement il y a la façon de traiter la forêt à travers les essences ; ils ont fait pendant un certain moment des erreurs dans le choix des essences, ils ont fait des coupes à blanc, d'ailleurs ça a été une des cause de disparition du grand tétras, la monoculture de l'épicéa, ça ils n'en parlent pas ». Dans ce processus d'enrôlement le lynx est alors perçu comme un « *auxiliaire de l'ONF* » dans le but d'augmenter les prélèvements : « *Ils (L'ONF) vont être contents, le lynx il va réguler, c'est un plan de réduction du chevreuil, c'est voulu* ».

Derrière le rejet du lynx se cache la perte du statut de « gestionnaire légitime » qui renvoie à des enjeux de concurrences pour la construction sociale de la « bonne nature ». De leur point de vue, la « bonne nature » est celle dont l'équilibre est géré et contrôlé par la pratique cynégétique. Or, la régénération naturelle conteste et marginalise la place et le rôle de leur pratique dans l'équilibre forêt-gibier. Ce n'est pas un hasard, si le retour du lynx est alors associé à la disparition d'une tradition de chasse : « *Si ils (L'ONF) veulent du lynx, ils veulent plus de chasseurs, ils ont plus besoin de chasseurs, comme nous on fait de la chasse, ce sera le même système qu'ailleurs en France* ». L'association est symptomatique et traduit la crainte d'une marginalisation d'une chasse de préservation, dont les fondements sont désormais remis en cause. Lorsque les chasseurs évoquent la « *chasse du futur* », ils font référence à des chasseurs professionnels, en citant l'exemple du canton de Genève⁹. Cette comparaison est révélatrice, car ce qui angoisse les chasseurs ce n'est pas tant le retour du lynx que la discréditation d'un système de pratiques et de croyances autour d'un savoir-être chasseur désormais fragilisé par une gestion forestière tournée vers la convergence des enjeux économiques et écologiques. Ces jeux de concurrence participent à « politiser » le rapport à l'animal. Dès lors, le lynx n'est plus perçu comme un simple animal sauvage (RAISON DU CLEUZIQU, 2006) mais un opposant aux chasseurs, un porte-parole de l'ONF.

Conclusion

Notre propos a décrit deux formes d'appropriation symbolique de l'espèce à travers laquelle un groupe d'acteurs se sent dépositaire d'un usage ou d'une représentation. En effet, nous avons constaté des configurations cohérentes et relativement stables entre les pratiques de chasse de l'acteur et l'espèce naturelle appropriée. Au-delà d'un registre commun qui structure et oriente l'action cynégétique autour d'un savoir-être chasseur, l'analyse des entretiens nous a permis de caractériser deux groupes d'acteurs. Ce qui les différencie, ce sont les degrés d'intervention dans la gestion de la faune chassable et l'aménagement de la forêt. Ces prises écologiques vont ainsi conditionner la part de nature « incontrôlée » que les acteurs sont prêts à accepter dans leurs pratiques. Un

9 La chasse a été interdite dans le canton de Genève (depuis 1974, par référendum). Les tirs (pour la régulation du gibier) sont désormais effectués par les gardes de l'environnement de la Direction générale de la nature et du paysage.

premier groupe a été identifié : des acteurs qui pratiquent une chasse de préservation, dont nous avons qualifié leur « écoumène de statique ». En effet, leur relation d'appropriation au milieu vise à maintenir et à conserver un état de nature figé. Cela se traduit par une patrimonialisation d'un capital faunistique qu'il faut préserver par une stratégie gestionnaire et aménagiste de la forêt dans le souci de la rendre plus accueillante pour le gibier. Dans cette conception d'une nature produite, l'intégration des entités de la nature dépend fortement de leur utilité et de leur rôle dans le système de pratiques des acteurs. En effet, sont intégrées, les entités qui remplissent un rôle « allié » dans le maintien et la reproduction de l'état de nature. Inversement, sont exclues les entités qui perturbent à la fois l'état de nature figé et les pratiques qui participent à son maintien. Leur prise écologique filtre et classe les entités (animaux, végétaux) en fonction de leur rôle et de leur intégration non problématique dans l'état de nature domestiqué. Dès lors, le lynx est considéré comme un élément perturbateur qui risque de détruire le travail de patrimonialisation effectué. Si l'on compare notre recherche avec les conclusions d'un travail réalisé fin des années 90 sur la chasse dans les Vosges du Nord et le retour du lynx (FERREIRA-KOCH, 1998), on remarque que le rapport des chasseurs au prédateur a peu évolué. En effet, dans leurs représentations, la « bonne nature » correspond à la faune chassable, qu'il faut entretenir et préserver des nuisibles (lynx) susceptibles de la perturber, voire de la détruire.

De manière idéale typique, un second groupe émerge, dont les pratiques de chasse et d'intervention sur la faune et la flore diffèrent du premier. Leur relation d'appropriation à la nature s'inscrit davantage dans un écoumène que nous avons qualifié de dynamique. Leur relation à la chasse autorise un retrait de pratiques interventionnistes sur la faune et la forêt. Cependant, le retrait de modes de gestion (tir qualitatif, aménagement de la forêt) est compensé par une « prise cognitive » qui vise à requalifier les entités de la nature comme actantes et susceptibles de remplacer la prise gestionnaire du chasseur. Dans leur conception, le gibier s'autorégule sans l'aide du chasseur. Cet écoumène, dit dynamique, définit un état de nature moins figé où l'introduction d'éléments naturels imprévus et nouveaux, comme le lynx, s'avère moins problématique, voire auxiliaire à la pratique cynégétique. Autre aspect qui les distingue de leurs confrères du premier groupe, c'est la façon dont ils sont parvenus à la chasse au cours de leur trajectoire. La chasse intervient tardivement comme un univers parmi d'autres qui avaient déjà préalablement forgé un rapport à la nature. Plus précisément, certains de ces acteurs ont fait l'expérience de réseaux associatifs et naturalistes, ce qui les dispose à adhérer à une lecture écologique de la chasse. Le rapport à l'animal traduit des mécanismes de différenciation et de distinction sociale entre les chasseurs (RAISON DU CLEUZIQUOIS, 2006 ; FABIANI, 1984). Ces chasseurs qui privilégient une lecture écologique et scientifique adoptent des positions critiques à l'égard de la chasse de préservation ancrée dans le contexte régional. Ce n'est pas un hasard si leur conception de la chasse abonde dans le sens d'une régénération naturelle des forêts. En effet, l'étude conduite a révélé un conflit, qui en creux, joue en défaveur du retour du lynx. Son

embrigadement dans la controverse qui oppose la chasse de préservation aux acteurs de la forêt (ONF et forêts privées) crée un contexte de défiance où il risque de devenir le « bouc-émissaire » de conflits d'intérêts qui dépassent les enjeux de sa réintroduction. Les préconisations du livre Blanc remettent autant, voire davantage, en question les fondements d'une chasse de préservation fortement ancrés dans les pratiques et les mentalités. Dès lors, la taxinomie de nuisible sommeille (FERREIRA-KOCH, 1998) mais se retrouve mobilisée lorsque les intérêts des chasseurs sont fragilisés. L'entreprise de refondation qui inscrit la chasse dans une dynamique de changement entre chasse gestion et chasse écologique est en passe de se mettre en place. Cette transition est alors incarnée à travers l'arrivée des grands carnivores (lynx et loup) et la nécessité de définir un nouvel équilibre sylvo-cynégétique. Dans ce contexte, le retour du lynx serait alors un élément supplémentaire de marginalisation d'un savoir-être chasseur, que les acteurs savent déjà fragilisé par une crise des vocations et les coûts des baux de chasse. Notre étude a montré que le rapport des chasseurs au territoire reste principalement médiatisé par la pratique cynégétique. Or, le retour du lynx (et éventuellement du loup) nécessite la fabrique d'un nouveau territoire (FORTIER, 2009) qui sache articuler les enjeux de la biodiversité avec les usages locaux des espaces (cynégétiques, agricoles). Dans cette configuration, le parlement du lynx prend alors toute son importance. Dès lors, cette arène de concertation peut aider à reconfigurer les contours de ce nouveau territoire afin que celui-ci ne soit pas façonné en extériorité des savoirs et du monde vécu des acteurs locaux. En effet, il est important que les acteurs se reconnaissent dans la manière de redéfinir le territoire (Ibid.). Cette fabrique partagée d'un nouveau territoire peut aider à ce que les modalités sociales du retour du lynx ne deviennent pas un facteur d'exclusion sociale, mais de cohésion, voire de solidarité écologique.

Remerciements

Cette recherche a été menée avec le soutien du programme européen LIFE « Luchs Projekt Pfäzlerwald /Vosges du Nord », en liaison avec le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (Sycoparc). Voir le site Internet dédié : http://www.luchs-projekt.org/luchs_projekt/
L'auteur tient à remercier Jean-Claude Génot, chargé de mission au Sycoparc, pour sa précieuse expertise dans le cadre du programme à l'origine de cet article.

Bibliographie

- ABRIC J.C. 1989. L'étude expérimentale des représentations sociales. *In* JODELET D. 1989. *Les représentations sociales* : 189-203.
- AKRICH M. 1993. Les formes de la médiation technique. *Réseaux* 60 : 87-98.

BALLON P., GINELLI L. & VOLLET D. 2012. Les services rendus par la chasse en France : Regards croisés en écologie, économie et sociologie. *Revue Forestière Française* LXIV (3) : 305-318.

BÉRARD L., CEGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHENAY P., ROUSSEL B. & VERDEAUX F. 2005. Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* 6 -1 : [en ligne] <http://vertigo.revues.org/2887> ; DOI : 10.4000/vertigo.2887

BERQUE A. 2000. *Ecoumène, Introduction à l'étude des milieux humains*. Belin. Paris.

BERQUE A. 1994. *Médiance de milieu en paysage*. Reclus. Paris.

BRAILLY V. 2014. Aperçu socio-économique de la filière forêt-bois dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord. *Ann. Sci. Rés. Bios. Trans. Vosges du Nord-Pfälzerwald* 17 (2013-2014) : 71-86.

BOUISSET C. & DEGRÉMONT I. 2013. Patrimonialiser la nature : le regard des sciences humaines. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* 16 : [en ligne] <https://vertigo.revues.org/13542>

CHAMBOREDON J-C. 1982. La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural. *Études rurales* 87-88 : 233-260.

CHAMPAGNE P. & CHRISTIN O. 2004. Pierre Bourdieu. Mouvements d'une pensée. Ed. Bordas. Paris.

CHRISTEN G. 2015. La transition énergétique : quels savoirs sur la nature ? In CHONÉ A., HAJEK I. & HAMMAN P. 2015. *Guides des Humanités environnementales*. E. du Septentrion. Paris : 583-592.

CHRISTEN G., HAJEK I., HAMMAN P., JEHLING M. & WINTZ M. 2013. Quels enjeux à l'introduction des énergies renouvelables ? Une analyse comparative Alsace/Rhénanie-Palatinat ». *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande* 45 (1) : 83-108.

DALLA BERNARDINA S. 2011. Le retour du prédateur. Mises en scène du sauvage dans la société post-rurale. Ed. Presses universitaires de Rennes. Rennes.

DEUFFIC P. & GINELLI L. 2012. La biodiversité forestière, un nouveau référentiel pour les forestiers et les chasseurs ? In FLEURY C. & PREVOT-JULLIARD A-D. 2012. *L'exigence de réconciliation. Biodiversité et société*. Ed. Fayard. Paris : 129-142.

FABIANI J-L. 1984. L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature. *Actes de la recherche en sciences sociales* 54 : 81-84.

FABIANI J-L. 1985. Science des écosystèmes et protection de la nature. In CADO-

RET A. (dir.) 1985. *Protection de la Nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*. Ed. L'Harmattan. Paris : 75-93.

FERREIRA-KOCH. 1998. Les éleveurs et les chasseurs des Vosges du Nord et leurs relations au lynx (*Lynx, lynx*). Image et place de l'animal dans notre société. *Ann. Sci. Rés. Bios. Vosges du Nord* 6 (1997-1998) : 77-94.

FORTIER A. & ALPHANDÉRY P. 2012. Les enjeux d'une gestion durable de la faune sauvage. La mise en œuvre des ORGFH en France. *Economie Rurale* 327-328 : 52-63.

FORTIER A. 2009. La conservation de la biodiversité. Vers la constitution de nouveaux territoires ? *Études rurales* 183 : 129-142.

GINELLI L. 2012. Chasse gestion, chasse écologique, chasse durable...Enjeux d'une écologisation. *Economie rurale* 327-328 : 38-51.

GOULET F. 2011. Accompagner et vendre. Les firmes de l'agrofourmiture dans l'innovation et le conseil en agriculture. *Cahier Agricole* 20, 5 : 382-386.

GOULET F. & VINCK D. 2012. L'innovation par retrait. Contribution à une sociologie du détachement. *Revue française de sociologie* 53 : 195-224.

HELL B. 1985. *Entre chien et loup. Faits et dits de chasse dans la France de l'Est*. Ed. Maison des sciences de l'Homme. Paris.

FISCHER-KOWALSKI M., HABERL H., HÜTTLER W., PAYER H., SCHANDL H., WINIWARTER V. & ZANGERL-WEISZ H. 1997. *Gesellschaftlicher Stoffwechsel und Kolonisierung von Natur*. Ed. G+B Verlag Fakultas. Amsterdam.

LAHIRE B. 1998. *L'Homme pluriel : Les ressorts de l'action*. Ed. Nathan. Paris.

LAHIRE B. 2013. *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*. Ed. La Découverte. Paris.

LARRÈRE R., FLEURY P. & PAYANT L. 2007. La nature des éleveurs : sur les représentations de la biodiversité dans les Alpes du Nord. *Ruralia* 21 : [en ligne].

MÉLARD F. 2008. *Ecologisation objets et concepts intermédiaires*. Ed. PIE Peter Land. Bruxelles.

MÉCHIN C. 2012. La manipulation des espèces animales. Réflexion anthropologique sur la qualification du sauvage. *Economie rurale* 327-328 : 143-151.

MICOUD A. 2010. Sauvage ou domestique, des catégories obsolètes ? *Sociétés* 108 : 99-107.

MOSCOVICI S. 1968. *Essais sur l'histoire humaine de la nature*. Ed. Flammarion. Paris.

MOUGENOT C. 2003. Prendre soin de la nature ordinaire. Ed. Maison des sciences de l'Homme. Paris.

RAISON DU CLEUZIOU Y. 2006. Le destin politique des bêtes. L'embrigadement des animaux dans des constructions sociales de la nature concurrentes. *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales* : 387-399.

RAISON DU CLEUZIOU Y. 2007. La nature embrigadée. Conflit en baie de Somme. *Ethnologie française* 37 (1) : 153-162.

ROUX J. 2005. L'expertise en local : modalités et opérativité du connaître par accointance en situation de risque ou de catastrophe. *In* DUMOULIN L., LA BRANCHE S., ROBERT C. & WARIN P. (dir.) 2005. Le recours aux experts : raisons et usages politiques Ed. Presses universitaires de Grenoble. Grenoble : 427-445.

SCHEID C. 2013. Le lynx a-t-il encore sa place dans les Vosges ? Statut actuel, acceptation et perspectives pour le lynx dans les Vosges. Association SOS Faucon Pèlerin Lynx, Sturzelbronn (57). 51p.

STOCK M. 2015. Habiter comme « faire avec l'espace ». Réflexions à partir des théories de la pratique. *Annales de géographie* (704) : 424-441.

WENGER E. 1998. Communities of Practice. Learning, Meaning, and Identity. Ed. Cambridge University Press. New York.

WINTZ M. 2009. La nature quotidienne, entre exploitation et contemplation. *In* LIGUE ROC. 2009. Humanité et biodiversité. Ed. Descartes et Cie. Paris : 39-52.